



2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE  
tel : 02.43.40.92.76  
fax : 02.43.40.94.79  
[centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)  
[www.centresocial-legrandluce.fr](http://www.centresocial-legrandluce.fr)

### Autorisation familiale d'utilisation d'image ou photographie

Le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé est amené, dans le cadre des activités qu'il organise, à réaliser des photos ou vidéos individuelles ou de groupe. Ces photos ou vidéos peuvent éventuellement être présentées lors d'une exposition, publiées sur notre site internet ou encore être utilisées pour nos plaquettes de communication et d'information.

Je soussigné : .....

Domicilié à : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

autorise  n'autorise pas (1)

l'association du Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé, dans le cadre de ses activités, à utiliser, dans le respect de la vie privée et de l'image, à titre gracieux mon image et ma photographie ainsi que celles de mon enfant ou mes enfants :

Enfant 1 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 2 (NOM/Prénom) : .....

Enfant 3 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 4 (NOM/Prénom) : .....

Enfant 5 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 6 (NOM/Prénom) : .....

Fait à ....., le .....

Signature :  Père  Mère  Tuteur (1)

(1) cocher la case correspondante.

Nom et Prénom de votre enfant

Date de naissance

**photo**

Numéro de Sécurité Sociale .....

Numéro CAF ou MSA .....

Votre adresse mail .....

@

Adresse mail de votre enfant .....

@

### AUTORISATION PARENTALE

SANTÉ

Profession des parents

Je soussigné(e), Monsieur .....

Madame.....

Adresse.....

☎ fixe .....

CP..... Ville.....

portable.....

(1) lien de parenté : père ( ) mère ( ) tuteur ( )

autorise (nt) mon enfant.....à s'inscrire au local jeunes situé à Pruillé l'Eguillé,  
et à participer aux activités organisées dans et à l'extérieur du local.

Je l'autorise à s'y rendre et à en repartir par ses propres moyens, la responsabilité des animateurs ne  
pouvant être engagée lors des trajets.

Les participations financières des activités et sorties sont fixées en fonction de la spécialité.

Autorise (nt) le Responsable ou les animateurs du local jeunes à présenter mon enfant

.....  
en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire d'anesthésie au médecin ou centre hospitalier le plus  
proche du lieu de séjour.

NOM et ☎ du médecin traitant :

téléphone et adresse des personnes à prévenir en cas d'urgence :

-

### ACTIVITES - TRANSPORT

J'autorise également mon (mes) enfant(s) à participer à l'ensemble des activités proposées par le local  
jeunes de Pruillé l'Eguillé

OUI

NON

(1)

Je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

J'autorise les organisateurs à faire transporter mon (mes) enfants pour les besoins des activités :

- Par les responsables et animateurs du local jeunes

- Par des moyens collectifs ( autocar...)

(1)

OUI

NON

Coût de la cotisation : 10€

«lu et approuvé»

le

Signature

(1) entourer votre réponse

## **Conditions générales**

**1- La participation** aux activités est ouverte aux jeunes à jour de leur cotisation du local jeunes pour l'année 2015. Elle s'élève à 10€ par jeune.

## **2- Inscriptions au Centre Social.**

Vous avez besoin du carnet de santé, de votre n°allocataire CAF et/ou MSA et de sécurité sociale, du règlement des activités, l'attestation d'assurance «individuelle accident» de votre enfant.

## **3- Assurance**

Le Centre Social a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de GROUPAMA. Si l'assurance scolaire de votre enfant pour l'année 2014/2015 ne prend pas en compte les temps extrascolaires, le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé vous conseille vivement de souscrire une assurance «individuelle accident» auprès de votre compagnie.

## **4- Engagement**

La participation à cet accueil implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

## **5- Encadrement**

Il est assuré par Marianne ROCHET, Anthony JARRY et des animateurs diplômés en respect des taux d'encadrement exigés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 72

## **6- Conditions d'annulation pour les animations ados :**

En cas d'absence le jour de l'animation ou d'annulation dans les trois jours précédents, il restera à votre charge 100% du montant dû, sauf sur présentation de justificatifs (certificat médical...). Le Centre Social se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (manque d'inscriptions, condition météo), de modifier ou d'annuler les animations prévues.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER LE CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LUCE**

**AU 02 43 40 92 76**

**Ou [centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)**

## **Conditions générales**

**1- La participation** aux activités est ouverte aux jeunes à jour de leur cotisation du local jeunes pour l'année 2015. Elle s'élève à 10€ par jeune.

## **2- Inscriptions au Centre Social.**

Vous avez besoin du carnet de santé, de votre n°allocataire CAF et/ou MSA et de sécurité sociale, du règlement des activités, l'attestation d'assurance «individuelle accident» de votre enfant.

## **3- Assurance**

Le Centre Social a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de GROUPAMA. Si l'assurance scolaire de votre enfant pour l'année 2014/2015 ne prend pas en compte les temps extrascolaires, le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé vous conseille vivement de souscrire une assurance «individuelle accident» auprès de votre compagnie.

## **4- Engagement**

La participation à cet accueil implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

## **5- Encadrement**

Il est assuré par Marianne ROCHET, Anthony JARRY et des animateurs diplômés en respect des taux d'encadrement exigés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 72

## **6- Conditions d'annulation pour les animations ados :**

En cas d'absence le jour de l'animation ou d'annulation dans les trois jours précédents, il restera à votre charge 100% du montant dû, sauf sur présentation de justificatifs (certificat médical...). Le Centre Social se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (manque d'inscriptions, condition météo), de modifier ou d'annuler les animations prévues.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER LE CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LUCE**

**AU 02 43 40 92 76**

**Ou [centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)**



